

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES
RENSEIGNEMENTS AVANT D'UTILISER
VOTRE CARTE PRÉPAYÉE CITI**

SI VOUS DEMANDEZ UNE CARTE PRÉPAYÉE CITI, L'ACTIVEZ, L'ACCEPTEZ OU L'UTILISEZ, VOUS ACCÉPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CONVENTION ET DE L'ANNEXE STIPULANT LES MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES CONTENUES AUX PRÉSENTES. SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS ACCEPTER LES MODALITÉS DE LA CONVENTION ET DE L'ANNEXE STIPULANT LES MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES, N'UTILISEZ PAS LA CARTE PRÉPAYÉE CITI JOINTE AUX PRÉSENTES ET RETOURNEZ-LA À CITIBANK CANADA (L'ÉMETTEUR) EN COMPOSANT LE 800-774-6995 POUR NOUS DEMANDER D'ANNULER LA CARTE PRÉPAYÉE CITI.

CONVENTION DE TITULAIRE DE CARTE PRÉPAYÉE CITIBANK CANADA LA PRÉSENTE CONVENTION PRÉVOIT UNE DISPOSITION SUR LE RÈGLEMENT DE DIFFÉREND. CETTE DISPOSITION PEUT LIMITER CONSIDÉRABLEMENT VOS DROITS SI UN DIFFÉREND SURVIENT. POUR OBTENIR PLUS DE DÉTAIL, VOIR CI-APRÈS LA PARTIE SUR LE « RÈGLEMENT DE DIFFÉREND ».

LA PRÉSENTE CONVENTION DE TITULAIRE DE CARTE PRÉPAYÉE CITIBANK CANADA (« CONVENTION ») RÉGIT L'UTILISATION DE VOTRE CARTE PRÉPAYÉE CITIBANK CANADA (LA « CARTE PRÉPAYÉE CITI »). L'ANNEXE DES MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES (« SUPPLÉMENT ») QUI VOUS EST FOURNIE EST INCORPORÉE À LA PRÉSENTE CONVENTION ET EN FAIT PARTIE INTÉGRANTE. LES TERMES « VOUS » ET « VOTRE » UTILISÉS AUX PRÉSENTES S'ENTENDENT DE LA PERSONNE POUR QUI UNE CARTE PRÉPAYÉE CITI A ÉTÉ ÉMISE, QUI L'ACCEPTÉ ET L'ACTIVE OU QUI DEMANDE UNE CARTE PRÉPAYÉE CITI, ET LES TERMES « NOUS », « NÔTRE » ET « NOTRE » S'ENTENDENT DE CITIBANK CANADA, L'ÉMETTEUR DE LA CARTE PRÉPAYÉE CITI. VOUS ACCÉPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR TOUTES LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PRÉSENTE CONVENTION SI VOUS DEMANDEZ UNE CARTE PRÉPAYÉE CITI, L'ACTIVEZ, L'ACCEPTÉZ OU L'UTILISEZ. POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT LA CARTE PRÉPAYÉE CITI OU LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PRÉSENTE CONVENTION, VISITEZ WWW.PREPAID.CITI.COM (LE « SITE »); CONTACTEZ-NOUS AU 800-774-6995 OU ENVOYEZ-NOUS UN COURRIEL À PREPAIDHELP@CITI.COM (« SERVICE À LA CLIENTÈLE »). « RÉSEAU » S'ENTEND DE MASTERCARD® OU DE VISA®, SELON LE NOM QUI FIGURE SUR VOTRE CARTE PRÉPAYÉE CITI. UNE « OPÉRATION » OU UNE « TRANSACTION » S'ENTEND DE TOUT DÉBIT PORTÉ À VOTRE CARTE PRÉPAYÉE CITI. « CRÉDIT » S'ENTEND DE TOUT MONTANT QUE

VOUS PORTEZ AU CRÉDIT DE VOTRE CARTE PRÉPAYÉE CITI (LE CAS ÉCHÉANT).

LA CARTE PRÉPAYÉE CITI : La carte prépayée Citi est une carte prépayée par le biais d'un réseau, qui vous permet d'acheter des biens et services dans les établissements et dans les commerces qui acceptent les cartes du réseau et qui vous permet d'effectuer les transactions supplémentaires indiquées dans le supplément. La carte prépayée Citi n'est pas une carte de crédit et ne peut être utilisée que jusqu'à concurrence du montant porté au crédit de la carte prépayée Citi. Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur le fonctionnement de la carte prépayée Citi sur le site Web.

LE PROMOTEUR : La carte prépayée Citi est mise à votre disposition à la demande d'une société qui peut utiliser la carte prépayée Citi pour mettre des fonds à votre disposition (le « promoteur »). Les modalités d'un paiement que le promoteur vous verse, notamment en ce qui concerne la question de savoir si ces fonds vous appartiennent et le montant exact du versement, sont des questions qui relèvent de vous et du promoteur. Nous n'avons pas la responsabilité de régler ces différends.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE DISPONIBILITÉ DE LA CARTE PRÉPAYÉE CITI :

Seules les personnes capables de contracter en vertu des lois applicables et qui ont atteint la majorité peuvent être titulaires d'une carte prépayée Citi. Nous pouvons refuser, à notre entière appréciation, d'émettre à quiconque une carte prépayée Citi. Vous reconnaissez que nous impartissons divers services relatifs à la carte prépayée Citi à des sociétés affiliées et à d'autres fournisseurs de services qui peuvent être situés à l'extérieur du Canada. Par conséquent, notre capacité à fournir les services prévus aux termes des présentes dépend de la capacité de nos sociétés affiliées et de nos fournisseurs de service de fournir les services de carte prévus en vertu de la présente convention qui est assujettie aux lois des territoires étrangers où ces sociétés affiliées ou fournisseurs de service exercent leurs activités.

AUCUN INTÉRÊT / AUCUN DÉPÔT : Vous comprenez et convenez que vous ne recevrez aucun intérêt ni aucun autre gain sur les fonds portés au crédit de votre carte prépayée Citi et que ces fonds ne sont pas détenus à votre intention dans un compte de dépôt distinct chez Citibank Canada. Vous reconnaissez également que les fonds portés sur votre carte prépayée Citi ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada et que votre carte prépayée Citi n'est ni une carte de crédit ni une carte de débit liée à un compte de dépôt ou attestant d'un dépôt.

RESPONSABILITÉ POUR L'UTILISATION DE LA CARTE

PAR DES TIERS : Si vous remettez votre carte prépayée Citi à une autre personne, vous êtes responsable de l'utilisation que celle-ci en fait même si elle l'utilise pour effectuer des opérations autres que celles que vous aviez

envisagées. Pour mettre fin à l'utilisation de votre carte prépayée Citi par l'autre personne, vous devez la récupérer ou nous appeler pour nous demander de la désactiver.

INTERDICTIONS : Vous ne pouvez utiliser la carte prépayée Citi qu'à des fins légitimes et que conformément à la loi. Vous convenez de respecter l'ensemble des lois et des règlements applicables concernant l'utilisation de la carte prépayée Citi. Vous ne pouvez utiliser la carte prépayée Citi sous un faux nom. Vous pouvez signaler tout soupçon d'activité frauduleuse ou illégale aux autorités chargées de l'application de la loi. Toute activité illégale ou frauduleuse est un motif valable qui justifie l'annulation de la carte prépayée Citi.

FRAIS : Vous acceptez de payer tous les frais plus les taxes applicables liés à la carte prépayée Citi ou les services indiqués aux présentes en la matière, comme indiqué dans la grille tarifaire jointe aux présentes (les « frais ») et vous nous autorisez à prélever les frais du solde de votre carte prépayée Citi. La grille tarifaire est intégrée dans la présente convention et en fait partie intégrante. Nous pouvons modifier la grille tarifaire de temps à autre, comme il est stipulé dans la section des présentes intitulée « Modifications de la convention ».

PORTER DES FONDS AU CRÉDIT DE VOTRE CARTE PRÉPAYÉE CITI :

Le supplément indiquera si des fonds supplémentaires peuvent être portés au crédit de votre carte prépayée Citi.

UTILISATION DE VOTRE CARTE PRÉPAYÉE CITI :

Vous pouvez utiliser votre carte prépayée Citi pour effectuer des transactions jusqu'à concurrence du montant disponible sur la carte ou dans certaines circonstances, comme paiement partiel sur le montant d'une transaction chez les commerçants qui acceptent les cartes du réseau, en signant pour votre achat. Certains commerçants ne permettent pas aux titulaires de carte de répartir des transactions lorsque ces derniers souhaitent utiliser la carte pour payer partiellement une transaction. Si vous souhaitez utiliser votre carte prépayée Citi pour effectuer un paiement partiel, vous devez demander à la personne qui vous sert de facturer le montant exact du paiement partiel et vous prendrez alors des dispositions pour payer le solde d'une autre façon. Nous ne garantissons pas la qualité des biens ou des services achetés avec votre carte prépayée Citi ni n'en sommes responsables. Par conséquent, vous devriez toujours être prudents au moment de conclure une entente avec une autre personne ou un autre établissement. Vous pouvez également utiliser votre carte prépayée Citi pour effectuer les transactions supplémentaires décrites dans le supplément.

AUTORISATIONS ET REFUS D'AUTORISATION :

Certains établissements peuvent nous demander d'autoriser une opération à l'avance et peuvent en estimer la valeur finale. Lorsque nous autorisons une opération, nous nous

engageons à remettre les fonds requis au moment du règlement de l'opération. Par conséquent, nous pouvons bloquer des fonds de votre carte prépayée Citi. Certains établissements peuvent également ajouter un montant supplémentaire pour s'assurer que des fonds suffisants seront disponibles pour couvrir l'opération définitive, comme les pourboires au restaurant. Nous pouvons refuser d'autoriser une opération si le montant estimatif excède vos fonds disponibles. Dans certains cas, une autorisation peut faire en sorte que vos fonds soient bloqués pour une période prolongée pouvant s'étendre jusqu'à 90 jours. Vous ne pourrez pas disposer des fonds bloqués à d'autres fins tant que l'opération n'est pas réglée de façon définitive ou que les fonds ne sont pas libérés. De plus, si vous annulez une opération après que l'établissement a obtenu une autorisation, le montant de ces fonds peut être temporairement bloqué pour au moins 10 jours.

REÇUS ET AUTRE DOCUMENTATION : Vous pouvez obtenir un reçu au moment où vous effectuez une transaction en utilisant votre carte prépayée Citi à un terminal de point de vente, sauf pour certaines petites opérations. Vous pouvez obtenir des informations au sujet du solde de votre compte de carte prépayée Citi en appelant le 800-774-6995. Cette information et un historique de 60 jours des opérations et crédits sont disponibles sur le site. Vous pouvez obtenir un historique écrit de 60 jours des opérations et crédits de votre carte prépayée Citi en appelant le 800-774-6995 ou en nous écrivant à la C. P. 284, Conshohocken, PA 19428 USA.

LIMITES D'UTILISATION DE VOTRE CARTE PRÉPAYÉE CITI : Le montant et le nombre de transactions pouvant être effectués avec la carte prépayée Citi pendant une période de temps définie sont assujettis à certaines limites (« Limites de transaction »). Les limites de transaction et les autres limites concernant les retraits ou l'utilisation générale de votre carte prépayée Citi sont décrites dans le supplément.

RECouvreMENT DES SOLDES NÉGATIFS : Vous devez prévoir qu'une opération dont le montant excède le solde de votre carte prépayée Citi sera refusée. Des frais peuvent s'appliquer sur une opération qui a été refusée si ces derniers sont indiqués dans la grille tarifaire. Si un commerçant effectue pour vous une transaction qui donne lieu à un solde négatif sur votre carte prépayée Citi, vous convenez de nous faire parvenir immédiatement le montant du solde négatif en plus de tous les autres frais applicables à la C. P. Box 284, Conshohocken, PA 19428 USA. Sinon, nous avons le droit d'intenter des procédures de recouvrement contre vous ou de signaler votre défaut de paiement aux agences d'évaluation du crédit conformément aux lois applicables.

VOTRE RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'UTILISATION NON AUTORISÉE DE VOTRE CARTE PRÉPAYÉE CITI : Vous vous engagez à protéger votre carte contre la perte, le vol ou une utilisation non autorisée

en prenant toutes les précautions raisonnables. Si votre carte a été perdue ou volée ou si vous avez des raisons de croire qu'une personne y a porté une transaction non autorisée ou qu'elle peut essayer de l'utiliser sans votre permission, vous vous engagez à nous en aviser IMMÉDIATEMENT en appelant le 800-774-6995. Si votre carte est utilisée sans votre autorisation, vous n'en serez pas tenu responsable si vous n'avez pas contribué intentionnellement à l'utilisation non autorisée, si vous avez pris toutes les précautions raisonnables pour en prévenir la perte, le vol ou l'utilisation impropre, s'il n'y a pas eu plus d'une utilisation non autorisée dans les douze derniers mois et si votre compte est en règle.

NOTRE RESPONSABILITÉ POUR L'IMPOSSIBILITÉ DE CONCLURE UNE OPÉRATION : Selon la présente convention intervenue avec vous, si nous ne réalisons pas une opération ou si nous ne portons pas des fonds au crédit de votre carte prépayée Citi en temps voulu ou au montant exact, nous serons responsables de vos pertes ou dommages-intérêts dans la mesure exigée par la loi. Dans certaines circonstances, nous ne serons pas responsables :
Par exemple, nous ne serons pas responsables :
a. Si, sans qu'il y ait manquement de notre part, vous n'avez pas suffisamment de fonds sur votre carte prépayée Citi pour conclure une opération;
b. Si, sans qu'il y ait manquement de notre part, les fonds sur votre carte prépayée Citi ne sont pas disponibles parce qu'ils sont bloqués ou qu'ils font l'objet d'une procédure judiciaire;
c. Si, sans qu'il y ait manquement de notre part, le compte externe lié au transfert est invalide ou fermé et ne peut accepter ou acheminer les fonds pour votre carte prépayée Citi.
d. Si le GAB ou le commerce où vous effectuez la transaction n'a pas assez d'argent en espèces;
e. Si des circonstances indépendantes de votre volonté (comme un cas fortuit, un incendie ou autre catastrophe naturelle ou une panne d'électricité ou d'ordinateur) empêchent de procéder à l'opération ou de créditer le compte, en dépit des précautions raisonnables que nous avons prises;
f. Si votre carte prépayée Citi a été déclarée perdue ou volée et que vous utilisez encore cette carte;
g. Si nous avons des raisons de croire que l'opération ou les fonds requis ne sont pas autorisés, sont suspects ou frauduleux; ou
h. Si vous tentez d'effectuer une transaction illicite dans un guichet automatique bancaire (GAB) ou chez un commerçant. D'autres motifs peuvent également être énoncés dans la présente convention.

CONSULTATIONS DU SOLDE : Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de votre carte prépayée Citi ou du statut de votre carte (comme le solde disponible ou l'historique des opérations), vous devez appeler le numéro indiqué au verso de votre carte ou faire appel à notre soutien à la clientèle en ligne.

RÈGLEMENT DE DIFFÉREND: La présente convention est assujettie à des dispositions d'arbitrage précises. À moins d'interdiction prévue par la loi, toute réclamation (au sens donné ci-après) sera réglée par arbitrage extrajudiciaire. Dans la mesure où la loi l'autorise, vous acceptez de renoncer à tout droit que vous pourriez avoir d'introduire un recours collectif contre nous concernant une réclamation ou d'y participer et, le cas échéant, vous convenez également de vous exclure de tout recours collectif contre nous. Veuillez soumettre tout avis de réclamation à :

Enterprise Risk Management
PO Box 284
Conshohocken, PA 19428 USA

Un arbitre dirigera l'arbitrage selon les lois et les règles en matière d'arbitrage commercial de votre province de résidence. La langue de l'arbitrage sera l'anglais ou à la demande des titulaires de carte de la province du Québec, le français.

« Réclamation » s'entend d'un différend entre vous et nous, qui découle de quelque façon que ce soit de votre carte prépayée Citi ou d'une opération ou qui s'y rapporte, notamment les différends concernant : (1) des articles que vous avez achetés avec votre carte prépayée Citi ou une transaction effectuée avec celle-ci; (2) des réclames, des promotions, des communications ou des documents se rapportant à votre carte prépayée Citi ou à une transaction; (3) l'applicabilité ou le caractère exécutoire de la présente disposition ou l'arbitrabilité des différends aux termes de la présente disposition. Une réclamation comprend les différends qui reposent sur des dispositions constitutionnelles, des lois, des règlements, des ordonnances, la common law, l'equity, des contrats et des actes et des omissions de tout genre (qu'ils soient intentionnels, frauduleux, imprudents ou négligents). La réclamation comprend toute recherche de solutions aux différends, de quelque nature que ce soit, y compris un redressement équitable, des dommages-intérêts ou des déclarations de droits légaux.

RÉSOLUTION DES PLAINTES : Nous nous efforçons de résoudre les plaintes et les préoccupations rapidement et de manière équitable. Si vous avez une plainte ou un problème, la première étape consiste à communiquer avec le service à la clientèle au 800-774-6995 Si vous n'obtenez pas de résultat après avoir parlé à l'un des représentants du service téléphonique ou à l'un des superviseurs, vous pouvez confier votre préoccupation à un directeur. Si un directeur n'est pas disponible sur le champ, le représentant peut vous accommoder en prenant un message et/ou en assurant un retour d'appel. Si vous avez transmis votre préoccupation à tous les échelons du service à la clientèle et qu'elle n'est toujours pas résolue à votre satisfaction, vous pouvez communiquer avec notre ombudsman à l'adresse suivante :

Citibank Canada Ombudsman
123 Front Street West, Suite 1700,
Toronto, Ontario M5J 2M3
Tél. 1-888-245-1112

Si dans les six mois suivant l'examen de l'ombudsman, vous n'êtes pas satisfait du traitement de votre plainte ou préoccupation, vous pouvez communiquer avec l'ombudsman des services bancaires et d'investissement. Ombudsman des services bancaires et d'investissement C.P. 896, succursale Adelaïde

Toronto, Ontario M5C 2K3
Téléphone : 1-888-451-4519
Fax Sans frais : 1-888-422-2865
Site web : www.obsi.ca; Courriel : ombudsman@obsi.ca

ACFC : Si votre plainte porte sur une violation potentielle de la loi de protection des consommateurs, un engagement public ou un code de conduite destiné à l'industrie, vous pouvez communiquer par écrit avec l'ACFC à l'adresse suivante : Agence de la consommation en matière financière du Canada, 6th floor Enterprise Building, 427 Laurier Ave. W., Ottawa ON, K1R 1B9; en appelant le 1-866-461-3222 (en anglais); 1-866-461-2232 (en français) ou en visitant le site web au www.fcac-acfc.gc.ca

EN CAS D'ERREURS OU DE QUESTIONS AU SUJET DE VOTRE CARTE PRÉPAYÉE CITI : Contactez notre service à la clientèle au 800-774-6995, sur notre site, ou en nous écrivant à C. P. 284, Conshohocken, PA 19428, dès que possible, si vous avez des questions ou si vous croyez qu'une erreur s'est produite sur votre carte prépayée Citi.

- Vous devez nous donner votre nom complet et votre numéro de carte prépayée Citi.
- Décrivez la question ou l'erreur sur laquelle vous avez des doutes, et en cas d'erreur, expliquez le plus clairement possible pourquoi vous croyez qu'il s'agit d'une erreur ou les raisons pour lesquelles vous avez besoin de plus amples informations.
- Dites-nous le montant en dollars de l'erreur soupçonnée.
- Si vous nous donnez ces informations verbalement, nous pouvons vous demander de nous envoyer votre requête par écrit.

Nous déterminerons si une erreur s'est produite et dans l'affirmative, nous la corrigerons rapidement. Nous vous communiquerons les résultats à la fin de notre enquête.

INFORMATIONS REQUISES : Vous devez fournir votre nom, votre adresse, votre date de naissance et toute autre information que nous pourrions raisonnablement vous demander pour déterminer votre admissibilité à la carte prépayée Citi. Toute falsification des renseignements est un motif de résiliation de la carte prépayée Citi.

INFORMATION IMPORTANTE SUR LES PROCÉDURES D'OBTENTION D'UNE NOUVELLE CARTE PRÉPAYÉE CITI : Afin d'aider le gouvernement à lutter contre le

financement du terrorisme et les activités de blanchiment d'argent, dans certaines circonstances, nous devons parfois, aux termes des lois fédérales obtenir, vérifier et enregistrer les renseignements identifiant chaque titulaire de carte prépayée Citi. **CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS** : Lorsque vous demandez une carte prépayée Citi ou que vous vous inscrivez pour en obtenir une, nous pouvons vous demander votre nom, votre adresse, votre date de naissance et d'autres renseignements qui nous permettront de vous identifier. Nous pouvons également vous demander une copie de votre permis de conduire ou d'autres documents d'identification.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : Nous recueillons, utilisons et communiquons des renseignements personnels comme il est décrit dans l'Énoncé de confidentialité des renseignements personnels de Citi Canada (l'« énoncé de confidentialité »). Nous divulguons des renseignements personnels à des tiers au sujet de votre carte prépayée Citi, des opérations que vous faites ou des fonds que vous portez à votre compte :

dans la mesure nécessaire pour conclure des opérations ou porter les fonds à votre compte; ou

- dans le but de vérifier l'existence et la condition de votre carte prépayée Citi pour un tiers, comme un bureau de crédit ou un commerçant; ou
 - pour nous conformer aux ordonnances d'un tribunal; ou
 - si vous nous donnez une permission écrite ou toute autre permission en la matière; ou
 - comme décrit dans notre énoncé de confidentialité et comme décrit ci-après dans la partie « renseignements personnels ».
- Un avis donnant des renseignements sommaires sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels est inclus dans la présente convention. Vous pouvez également demander en tout temps notre énoncé de responsabilité sur notre site.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : Sauf dans la mesure décrite à la rubrique intitulée « Notre responsabilité pour l'impossibilité de conclure une opération » ou comme il est décrit dans le supplément, ou sauf disposition contraire prévue par la loi, nous, nos sociétés affiliées et les parties avec lesquelles nous concluons des contrats en vue d'offrir la carte prépayée Citi ne sommes pas responsables des dommages-intérêts indirects, accessoires, consécutifs, spéciaux, exemplaires ou punitifs découlant de quelque manière que ce soit de la carte prépayée Citi, de votre utilisation (ou utilisation impropre) de la carte prépayée Citi, du site Web, du contenu de celui-ci ou des renseignements qui y figurent, ou des produits ou services achetés avec la carte prépayée Citi, ou s'y rapportant.

TAXES : Vous reconnaissez et convenez que nous ne sommes pas responsables de déterminer si des taxes fédérales, provinciales ou locales s'appliquent aux

opérations portées sur votre carte prépayée Citi et que l'obligation de percevoir, de remettre et de déclarer les taxes applicables à la vente, l'utilisation, le revenu ou toute autre taxe découlant de telles opérations ne nous revient pas non plus.

OPÉRATIONS FAITES EN DEVICES ÉTRANGÈRES : Les fonds de votre carte prépayée Citi sont libellés en dollars canadiens. Les opérations effectuées en devises seront converties en dollars canadiens conformément aux règlements du réseau en vigueur à ce moment. Ces règlements prévoient actuellement que le taux de change peut être un taux du marché de gros ou un taux fixé par le gouvernement en vigueur le jour où le réseau traite l'opération. Le taux de change en vigueur à la date de traitement peut différer du taux en vigueur à la date de l'opération ou à la date de report. Nous ajouterons également des frais de conversion de devises étrangères sur toutes les opérations effectuées dans une devise autre que le dollar canadien. Les frais de conversion de devises étrangères seront égaux au pourcentage du montant de chaque opération effectuée en devise étrangère, comme indiqué dans la grille tarifaire.

JOURS OUVRABLES Aux fins de la présente convention, nos jours ouvrables sont du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés du Canada et des États-Unis.

MODIFICATIONS DE LA CONVENTION : Nous pouvons, à notre seule appréciation, modifier les conditions de la présente convention (y compris le supplément), en ajouter ou en supprimer (dans chaque cas, une « modification »). Nous vous donnerons un avis des modifications dans la mesure où la loi l'exige. Nous pouvons, à notre seule appréciation, vous aviser de toute modification en publiant un avis de modification sur le site et vous convenez que ces avis seront exécutoires, sans limiter nos droits de vous aviser de toute modification au moyen de toute autre méthode.

RÉSILIATION : Nous pouvons, à notre seule appréciation et pour quelque motif que ce soit, résilier la présente convention et mettre fin à votre accès à votre carte prépayée Citi ou au site Web. Nous vous donnerons un avis dans la mesure où les lois applicables l'exigent. Si le solde de votre carte prépayée Citi est positif, nous vous émettrons un chèque de ce montant. Nous pouvons résilier la présente convention immédiatement, sans préavis, si vous commettez des actes frauduleux, illégaux ou interdits ou si vous nous donnez de faux renseignements, auquel cas nous pouvons retenir de tout paiement que nous vous versons un montant que nous estimons raisonnablement que vous nous devez en raison de toute transgression relative à votre carte prépayée Citi ou au site Web. Vous reconnaissez et convenez que nous pouvons compenser le montant de tous les paiements en souffrance avant d'émettre tout remboursement autorisé.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS Vous nous autorisez à recueillir des renseignements qui se rapportent spécifiquement à vous (les « renseignements personnels ») aux fins d'autorisation et de traitement des opérations ou des services que vous avez demandés relativement à votre carte prépayée Citi et de l'administration continue de votre carte prépayée Citi (notamment pour satisfaire aux exigences en matière de gestion du risque, de détection et de prévention des fraudes, de sécurité, aux exigences des lois et des règlements sur le recyclage des produits de la criminalité et sur l'antiterrorisme et aux autres exigences juridiques, réglementaires, de vérification, de traitement et d'autoréglementation du secteur, y compris les exigences des lois étrangères qui peuvent s'appliquer à nous ou à nos sociétés affiliées, à nos représentants, mandataires ou autres fournisseurs de services) ainsi qu'à communiquer vos renseignements personnels aux autorités juridiques et réglementaires, selon le cas, aux mêmes fins. Les renseignements personnels que nous conservons à votre égard ne seront utilisés que dans le cadre d'activités que nous exerçons généralement et seuls nos employés, représentants ou mandataires ou une partie à un contrat de travail ou de services auront accès à ces renseignements lorsqu'il le sera jugé nécessaire ou utile dans l'exercice de leurs fonctions ou dans l'exécution de leurs mandats ou contrats.

Le service approprié du service à la clientèle conservera tout dossier vous concernant. Vous pouvez accéder à certains de vos renseignements personnels sur le site Web et vous pouvez également obtenir un exemplaire papier de ces renseignements moyennant les frais raisonnables que nous pouvons vous facturer à cet effet. Vous pouvez également contacter le service à la clientèle pour obtenir l'accès à vos dossiers et corriger toute inexactitude dans vos renseignements personnels.

Vous convenez que nous pouvons, en tout temps et sans vous en aviser, céder (par cession, vente ou autrement) à toute personne un de nos droits prévus par la présente convention, notamment, l'émission de votre carte prépayée Citi et tout service de carte lié à celle-ci. En vertu de toute loi applicable, il peut être demandé au cessionnaire ou à ses successeurs de retenir vos renseignements personnels pour un certain temps et le cessionnaire ou ses successeurs peuvent recueillir, utiliser ou divulguer vos renseignements personnels aux fins similaires à celles décrites dans la présente convention.

Vous reconnaissez que nous pouvons avoir recours à des représentants ou à des fournisseurs de services, y compris nos sociétés affiliées, pour recueillir, utiliser, conserver ou traiter vos renseignements personnels pour notre compte. Certains de ces fournisseurs de services ou sociétés affiliées peuvent être situés à l'extérieur du Canada et vos renseignements personnels peuvent être transférés ou traités à l'extérieur du Canada aux fins décrites dans la présente convention. Les moyens contractuels ou autres

que nous utilisons pour protéger vos renseignements personnels sont assujettis aux exigences légales des territoires étrangers applicables à nos fournisseurs de services et à nos sociétés affiliées, par exemple, les exigences licites visant la communication de vos renseignements personnels aux autorités gouvernementales de ces pays.

Pour être en mesure de bénéficier d'un service de qualité et d'obtenir des renseignements disponibles en ce qui a trait à la carte prépayée Citi, vous nous autorisez (ou nos filiales ou toute autre entreprise que nous jugeons appropriée) à utiliser les renseignements que nous détenons votre égard pour vous envoyer les documents, le matériel publicitaire ou l'information que nous considérons comme appropriés. Vous pouvez nous demander, en communiquant en tout temps avec le service à la clientèle, de cesser d'utiliser vos renseignements personnels à ces fins. Nous ne refuserons pas de fournir les services en vertu de cette convention simplement parce que vous nous retirez votre autorisation d'utiliser vos renseignements personnels aux fins décrites dans le présent paragraphe.

ALERTE ÉLECTRONIQUE : LES DÉTENTEURS DE CARTE PEUVENT, À LEUR SEULE APPRÉCIATION, opter pour recevoir des alertes de carte électronique. Ces alertes sont transmissibles par courriel ou par messagerie texte. Ce service est fourni par nous par l'intermédiaire du fournisseur de service de votre choix (« fournisseur de service sans fil ») ou un ordinateur ayant accès à Internet (« ordinateur ») Un « fournisseur de contenu » est un tiers fournisseur de contenu à la source. Un « fournisseur de technologie » est un tiers fournisseur de services de technologie nécessaire à l'exploitation du service. « Équipement » s'entend de l'équipement de réception sans fil au moyen duquel vous souhaitez accéder au service et l'utiliser. « Système » s'entend du matériel et des logiciels détenus et exploités par nous ou tout autre fournisseur de technologie et utilisés pour fournir le service. **LES AVIS DE CARTE QUE VOUS AVEZ DEMANDÉS PAR LE BIAIS DE CE SERVICE SONT FOURNIS À DES FINS PRATIQUES SEULEMENT. SAUF INDICATION EXPRESSE CONTRAIRE, LES AVIS NE SONT PAS DONNÉS EN TEMPS RÉEL ET NE VOUS SERONT TRANSMIS QUE DURANT LES PÉRIODES QUE VOUS CHOISISSEZ. CES AVIS NE MODIFIENT NI NE REMPLACENT AUCUN AUTRE AVIS OU RENSEIGNEMENT QUE VOUS POUVEZ RECEVOIR CONCERNANT VOTRE CARTE PRÉPAYÉE CITI NI NE S'Y AJOUTENT, NOTAMMENT LES RENSEIGNEMENTS QUE VOUS RECEVEZ AU SUJET DE L'HISTORIQUE DE VOTRE CARTE PRÉPAYÉE CITI OU DE LA CONVENTION DE TITULAIRE DE CARTE.** Nous ne vous facturons aucuns frais pour l'utilisation de ce service ou pour l'accès à l'information (comme défini ci-après) disponible dès la date où vous convenez d'être lié par les conditions générales. Toutefois, votre fournisseur de services sans fil peut imposer des droits ou des frais pour la réception des messages par votre équipement par l'intermédiaire du service et vous êtes

l'unique responsable de ces frais. Nous vous fournissons l'accès à une variété d'informations au moyen du service, qui peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, le solde de votre carte prépayée Citi et d'autres directives et renseignements de nature financière (« l'information ») pour votre propre usage et non pour redistribution ultérieure. L'information est notre propriété et est protégée par les lois applicables. Nous nous réservons tout droit n'ayant pas été expressément accordé aux présentes. Nous croyons que l'information est exacte et opportune (sous réserve de tout retard), mais ni nous ni nos fournisseurs de technologie ne garantissons l'exactitude, le caractère opportun, ni la sécurité de l'information qui vous est transmise à l'aide du service. Le service et le système sont accessibles au moyen de votre équipement lorsqu'il se trouve dans l'aire de transmission de votre fournisseur de services sans fil ou d'un ordinateur qui est branché sur Internet. Le service est sous réserve de limite de transmission ou d'interruption. Vous reconnaissez et convenez que nous ne pouvons être tenus responsables de la dégradation de la transmission ou des retards quels qu'ils soient, y compris ceux qui sont occasionnés par les conditions d'Internet, l'équipement, votre ordinateur ou les actes des fournisseurs de contenu ou de technologie. Vous reconnaissez que ni nous ni aucun fournisseur de contenu et de technologie ne sommes responsables envers vous si le service n'est pas disponible dans une région donnée. Si le service n'est pas disponible dans votre région, vous convenez que votre seul recours est la résiliation de la présente convention. Vous acceptez de ne pas utiliser le service à des fins illégales ou abusives ou d'une façon qui occasionnerait des dommages à notre propriété ou perturberait le système ou les autres usagers. Il vous est interdit de revendre le service sans avoir conclu avec nous des arrangements contractuels préalables et obtenu les approbations réglementaires requises. Vous devez vous assurer que votre équipement et votre ordinateur sont compatibles avec le service et le système et satisfont aux normes fédérales. Toute information reliée au service que nous vous fournissons est régie par notre politique de confidentialité publiée sur le site. Nous et nos sociétés mères, filiales et sociétés affiliées, y compris leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs (collectivement « sociétés ») ne peuvent être tenus responsables d'aucune perte, blessure, réclamation, responsabilité ou d'aucun dommage d'aucune sorte résultant de quelque façon que ce soit (i) de votre utilisation du service; (ii) de votre accès au système; (iii) **DE VOTRE UTILISATION DE TOUT ÉQUIPEMENT OU ORDINATEUR DANS LE CADRE DU SERVICE OU D'UNE PANNE OU MODIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT OU DE L'ORDINATEUR LIÉ AU SERVICE; (IV) DU CONTENU DE L'INFORMATION OU D'AUTRE MATÉRIEL INCLUS DANS LE SERVICE OU ACCESSIBLE PAR SON UTILISATION; (V) de l'incapacité à fournir un avis de carte ou la réception d'avis à des moments différents de ceux que vous avez désignés; (vi) de tout acte ou omission de tout fournisseur de contenu ou de technologie; (vii) de toute panne ou modification du système; ou (viii) de toute « force majeure »**

(c'est-à-dire inondation, conditions climatiques exceptionnelles, tremblement de terre ou autre désastre naturel, incendie, guerre, insurrection, émeute, conflit ouvrier, accident, acte du gouvernement, panne de communications ou d'électricité, mauvais fonctionnement d'équipement ou de logiciel) ou toute autre cause indépendante de notre volonté ou de celle de nos fournisseurs de contenu ou de technologie. NOUS ET LES FOURNISSEURS DE CONTENU ET DE TECHNOLOGIE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES D'AUCUNS DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS, QU'IL S'AGISSE DE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE OU EN CAS DE FAUTE (INCLUANT LA NÉGLIGENCE), STRICTE OU AUTRE, ET IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION (EXPLICITE OU IMPLICITE, LÉGALE OU AUTRE) RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU SERVICE OU DE L'INCAPACITÉ À UTILISER LE SERVICE OU LE SYSTÈME OU POUR LE COÛT D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES DE REMPLACEMENT OU RÉSULTANT DE TOUT MESSAGE REÇU (OU NON REÇU) PAR LE BIAIS DU SERVICE, INCLUANT SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES POUR PERTE DE PROFIT, D'UTILISATION, DE DONNÉES OU AUTRES PERTES INTANGIBLES, MÊME SI LES SOCIÉTÉS ET/OU LEURS FOURNISSEURS DE CONTENU ET DE TECHNOLOGIE AVAIENT ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CERTAINS TERRITOIRES N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS; IL EST DONC POSSIBLE QUE CERTAINES DES LIMITATIONS PRÉCITÉES NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS.

DIVERS

- a. Intégralité de la convention : La présente convention, incluant le supplément, constitue l'intégralité de l'entente entre vous et nous en ce qui concerne la carte prépayée Citi et notre relation en la matière, et elle annule et remplace toutes les ententes, réclamations, déclarations et tous les accords antérieurs et actuels liés à l'objet des présentes.
- b. Loi applicable : Cette convention et votre carte prépayée Citi sont régies par les lois de la province de Québec et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent.
- c. Divisibilité : Si une disposition de la présente convention est jugée illégale, nulle ou non exécutoire, cette disposition sera alors retranchée des présentes et n'affectera en rien la validité et l'applicabilité des dispositions restantes.
- d. Aucune renonciation : Aucune omission de notre part de faire appliquer l'une des dispositions de la présente convention ne constitue une renonciation au respect ultérieur de ce droit ou des autres dispositions des présentes.
- e. Cession : Vous ne pouvez pas céder vos droits ou vos obligations aux termes de la présente convention. Nous pouvons céder nos droits ou obligations, en totalité ou en partie, en tout temps et sans vous en aviser.

SUPPLÉMENTAIRES QUI VOUS SONT OFFERTES – S'IL VOUS PLAÎT VÉRIFIER LES CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE PROGRAMME EN VÉRIFIANT VOTRE PORTEUR DE CARTE OU EN VISITANT LE SITE WEB SUR LE DOS DE VOTRE CARTE.

SI VOTRE PROGRAMME PERMET DE FAIRE DES RETRAITS AUX GAB ET À LA CAISSE

RETRAITS AU GAB : Vous pouvez utiliser votre carte prépayée Citi pour retirer de l'argent dans les GAB qui acceptent les cartes prépayées au moyen d'un réseau. Les GAB peuvent imposer des frais sur votre transaction, en plus des frais de GAB énumérés dans le tableau des frais.

Si votre promoteur vous a autorisé à faire des retraits au GAB ou des achats par débit en utilisant votre numéro d'identification personnel (NIP) (chacun « une transaction NIP »), vous obtiendrez un NIP à cet effet. Les cartes prépayées Citi permettant d'effectuer des transactions à l'aide du NIP sont assorties d'un autocollant vous invitant à composer un numéro sans frais pour choisir un NIP. Le système de réponse vocale interactive (« RVI ») harmonisera votre numéro de téléphone ou votre code postal à l'information au dossier, vous permettant ainsi de choisir un NIP de 4 chiffres à l'aide du clavier de votre téléphone.

Vous devez utiliser votre carte prépayée Citi chez les commerçants ou dans les GAB participants pour effectuer des transactions à l'aide du NIP en conformité avec les règles et instructions stipulées dans la convention. En dehors de l'utilisation énoncée dans cette disposition, l'utilisation des GAB et de votre carte prépayée Citi sera à vos propres risques.

Nous pouvons, sans préavis, annuler l'utilisation de votre carte prépayée Citi assortie d'un NIP dans les GAB ou chez les commerçants participants si vous contrevenez à vos obligations prévues dans la convention ou nous pouvons réduire les avantages y afférents.

PROTECTION DE VOTRE CARTE PRÉPAYÉE CITI ET DU

NIP : Vous devez assurer la sécurité de votre carte prépayée Citi et du NIP correspondant. Dans le cas contraire, vous pourriez perdre tout l'argent contenu sur votre carte. Vous convenez de préserver la confidentialité de votre NIP et à ne le révéler à qui que ce soit. Plus particulièrement :

- a. Vous devez garder confidentiel le numéro et conserver celui-ci à un endroit distinct de votre carte prépayée Citi. De plus, vous devez vous assurer de ne jamais inscrire le NIP sur la carte prépayée Citi et de ne pas le noter à proximité de la carte prépayée Citi ou sur un document ou près d'un document facilement accessible (par exemple sur un document conservé dans un portefeuille ou un sac à main)
- b. Vous convenez de ne pas utiliser un NIP formé de caractères faciles à deviner, provenant par exemple de votre

nom, de votre adresse, de votre numéro de téléphone, de votre date de naissance, de votre numéro d'assurance sociale ou d'une partie de ces derniers.

c. Pour assurer la sécurité du solde de votre carte prépayée Citi, vous devez protéger rigoureusement la confidentialité de votre NIP. Lorsque vous utilisez un GAB, l'exploitant du GAB ou tout autre réseau utilisé pour effectuer le transfert peut facturer des frais supplémentaires. Nous présumons que vous serez en mesure d'obtenir un reçu lorsque vous effectuez les transactions, mais nous n'exerçons aucun contrôle en la matière et nous ne pouvons garantir que vous obtiendrez effectivement un reçu. Toutes les transactions que vous effectuez au GAB avec votre carte prépayée Citi seront immédiatement débitées de votre solde. Le relevé de transaction produit et remis par le GAB constitue votre reçu écrit.

DIVULGATION OU UTILISATION NON AUTORISÉE DU NIP : Vous convenez d'aviser le service à la clientèle DÈS QUE vous soupçonnez une perte, un vol, l'utilisation ou une divulgation non autorisée de votre NIP.

RESPONSABILITÉ DU TITULAIRE DE CARTE POUR PERTE DÉCOULANT DES TRANSACTIONS AVEC LE NIP :

- a. Responsabilité totale : Vous comprenez que vous êtes responsable de toutes les transactions faites au moyen d'un NIP avec votre autorisation, résultant d'une erreur de saisie au GAB ou au terminal de point de vente d'un commerçant, des transactions frauduleuses ou invalides ou lorsque vous contribuez involontairement à une utilisation non autorisée et que vous ne collaborez pas avec nous ou un autre organisme d'enquête pour toute enquête ultérieure.
- b. Responsabilité limitée : Si vous contribuez à une utilisation non autorisée de votre carte prépayée Citi et du NIP, vous serez responsable de toutes les pertes qui en résultent, hormis les pertes excédant vos limites de transaction (comme décrit cidessous). Vous contribuez à l'utilisation de votre carte prépayée Citi et du NIP si par exemple, vous omettez de protéger votre NIP comme il est prévu dans cette convention.
- c. Aucune responsabilité : Vous n'êtes pas responsable des pertes découlant des transactions effectuées avec votre NIP en raison de circonstances indépendantes de votre volonté, incluant (sans s'y limiter) les pertes : (i) résultant d'une défaillance technique ou d'autres problèmes d'équipement lorsqu'une transaction à l'aide du NIP a été acceptée chez un commerçant ou à un GAB participant conformément aux instructions que vous avez reçues; (ii) provoquées par une erreur de notre part; (iii) relatives à une carte prépayée Citi contrefaite, défectueuse ou expirée ou (iv) survenant après que vous nous ayez informés que votre carte prépayée Citi a été volée, perdue ou utilisée de façon impropre ou que la sécurité de votre NIP a été violée. Vous ne pouvez effectuer aucun retrait qui dépasse le montant de la limite disponible sur le solde de votre carte prépayée Citi.

SI VOTRE PROGRAMME NE PERMET PAS L'UTILISATION DES GAB ET LES RETRAITS À LA CAISSE

RETRAITS AU GAB : Vous ne pouvez pas utiliser votre carte prépayée Citi pour retirer de l'argent aux GAB.

SI VOTRE PROGRAMME PERMET DES RETRAITS PAR VEF

TRANSFERTS À VOTRE COMPTE BANCAIRE : Vous pouvez débiter des fonds de votre carte prépayée Citi pour les transférer électroniquement à votre compte de chèque ou d'épargne par le biais de l'Association canadienne des paiements (un « transfert spécial »). Vous pouvez lancer un transfert spécial en vous connectant au site, en enregistrant votre carte puis en contactant le service à la clientèle, en nous fournissant les renseignements que nous demandons et en suivant nos instructions.

MODALITÉS D'UTILISATION ET AUTORISATION DE TRANSFERT PAR VEF :

Les modalités suivantes s'appliquent à chaque transfert d'un montant de votre carte prépayée Citi à un compte bancaire canadien.

Transfert par VEF : Lorsque vous essayez de transférer un montant de votre carte prépayée Citi à votre compte bancaire canadien en utilisant les caractéristiques de transfert du VEF, vous demandez un transfert électronique de votre compte bancaire et vous nous autorisez à faciliter ces transferts. En recevant cette demande, nous faisons le transfert électronique vers votre compte bancaire canadien par le biais de l'Association canadienne des paiements en utilisant les fonds disponibles sur votre carte prépayée Citi. Des frais de service seront facturés pour tous les transferts de VEF en conformité avec le tableau des frais ci-dessous. Pour transférer les fonds en utilisant le VEF, nous devez vous fournir les renseignements suivants : le nom de votre banque, le code de virement, le numéro de transit et le numéro de compte de votre banque. Vous nous fournissez ces renseignements sous réserve des modalités de notre politique de confidentialité et vous attestez que tous ces renseignements sont exacts. Nous n'assumerons aucune responsabilité si vous nous fournissez des renseignements erronés. Les renseignements que nous demandons sont nécessaires pour confirmer votre identité et effectuer le transfert par VEF. Tous les fonds demandés seront transférés au compte bancaire que nous avons au dossier. Nous pouvons limiter les retraits et vous demander des renseignements supplémentaires que vous nous avez communiqués dans les conditions générales de la convention. Nous nous réservons le droit de procéder à l'authentification du compte bancaire et de la personne demandant le retrait par VEF.

Recours : Sans limiter les autres recours, nous pouvons actualiser les renseignements erronés ou inexacts que vous

nous avez fournis, vous contacter par d'autres moyens que par voie électronique, informer immédiatement la communauté de vos actions, retenir les fonds de votre carte prépayée Citi, limiter les sources de financement et de paiement, limiter l'accès à la carte, à une partie ou à toutes les fonctions de la carte, limiter les opérations, suspendre la carte indéfiniment ou la résilier et refuser de vous fournir nos services dans les cas suivants : (a) vous enfreignez la présente convention ou les documents qui y sont incorporés par référence; (b) nous ne pouvons vérifier ou confirmer aucun renseignement que vous nous avez fourni; (c) nous pensons que votre compte ou vos activités constituent pour nous des risques de crédit ou de fraude importants; ou (d) nous pensons que vos actions peuvent causer des pertes financières ou engager votre responsabilité financière, la nôtre et celle d'autrui. Nous nous réservons également le droit de retenir des fonds pour les transactions que nous jugeons suspectes ou pour les cartes dont le volume de transactions est élevé, afin d'assurer l'intégrité de nos fonds. Les droits décrits dans cette section sont indépendants de tous les autres droits.

SI VOTRE PROGRAMME NE PERMET PAS DES RETRAITS PAR VEF

TRANSFERTS À VOTRE COMPTE BANCAIRE : Vous ne pouvez pas débiter des fonds de votre carte prépayée Citi pour les transférer à votre compte de chèque ou d'épargne.

SI VOTRE CARTE EST CRÉDITÉ À NOUVEAU PAR LE PROMOTEUR

GARDER VOTRE CARTE POUR UTILISATION FUTURE : Vous devez garder votre carte prépayée Citi même après en avoir utilisé la valeur puisque votre promoteur peut y ajouter de la valeur dans le futur. Vous ne pouvez pas porter personnellement des fonds au crédit de votre carte prépayée Citi.

SI VOTRE CARTE N'EST PAS CRÉDITÉ À NOUVEAU PAR LE PROMOTEUR

Des fonds ne peuvent pas être portés au crédit de cette carte. Lorsque la valeur de la carte est complètement épuisée, détruisez la carte en la coupant en deux tout au long du numéro de carte.

EXPIRATION DES FONDS

DATE D'EXPIRATION; LES FONDS DISPONIBLES

N'EXPIRENT PAS : Même si une date d'expiration est estampée sur le recto de votre carte prépayée Citi, elle ne concerne pas les fonds de votre carte prépayée Citi. Vous ne pouvez pas utiliser votre carte prépayée Citi après la date d'expiration, mais si vous n'utilisez pas la totalité du montant sur votre carte prépayée Citi avant la date d'expiration, nous pouvons émettre automatiquement à votre intention une nouvelle carte prépayée Citi ou vous pouvez appeler le service à la clientèle pour demander une nouvelle carte prépayée Citi (la « carte de remplacement »). Les frais

d'émission d'une carte de remplacement sont indiqués dans le tableau des frais. Nous nous réservons le droit, sous réserve des lois applicables et pour des motifs valables, de refuser de vous émettre une carte de remplacement.

LIMITE DE TRANSACTIONS

Limite quotidienne en dollars pour effectuer des transactions d'achat (par jour) : \$3000 CAN

Limite quotidienne sur le nombre de transactions d'achat (par jour) : 12

Limite quotidienne sur le nombre de transactions GAB (par jour) : \$400 CAN

Limite quotidienne sur le nombre de transactions GAB (par jour) : 5

Révision 04/2014

CPSC360004